

**REPUBLIQUE DU NIGER**

**PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE**

ALLOCUTION DU COLONEL (ER) MAI MOCTAR  
KASSOUMA,

PRESIDENT DE LA COMMISSION NATIONALE  
POUR LA COLLECTE ET LE CONTROLE DES  
ARMES ILLICITES

A L'OCCASION DE LA MISSION DE MISE EN  
PLACE DES ANTENNES REGIONALES DE LA  
CNCCAI

ETAPE DE TILLABERI

***TILLABERI, LE 21 MARS 2009***

**Monsieur le Gouverneur,**

**Monsieur le Préfet**

**Mesdames et Messieurs les Maires**

**Honorables Députés Nationaux ;**

**Honorables Chefs Traditionnels ;**

**Messieurs les Officiers, Responsables Régionaux des Forces de Défense et de Sécurité ;**

**Mesdames et Messieurs les Directeurs Régionaux des Services Déconcentrés de l'Etat ;**

**Mesdames et Messieurs les Présidents et Coordonnateurs des Organisations de la Société Civile ;**

**Chers invités ;**

**Mesdames et Messieurs**

La réunion qui nous regroupe aujourd'hui se situe dans le cadre des activités que mène notre pays pour la lutte contre la prolifération et la circulation des armes illicites.

Il s'agit, à travers cette rencontre, de donner les outils nécessaires à la compréhension, à l'analyse et à la formulation des actions idoines pour lutter efficacement contre la prolifération et la circulation illicite des armes légères.

Ce phénomène constitue une menace réelle à la sécurité individuelle et collective dans notre pays. Il porte, vous vous en doutez, les germes de déstabilisation et d'anéantissement de

tous les efforts fournis par le Gouvernement dans le cadre de la lutte quotidienne contre la pauvreté ainsi que la consolidation de la bonne gouvernance et de l'Etat de droit.

En effet, devant la persistance des conséquences dévastatrices de ce phénomène, il importe de prendre des mesures appropriées consistant à arrêter le flux, puis à récupérer et détruire toutes les armes illicites.

C'est pourquoi, notre pays, conscient des dangers que représentent la circulation et la détention illégale des armes légères, a mis en place dès 1994, une Commission Nationale de Collecte et de Contrôle des dites armes.

### **Mesdames et Messieurs,**

Le Niger qui a connu des moments d'insécurité suite à la rébellion armée, a su trouver les ressources nécessaires pour transcender les divergences entre ses fils et construire une paix, matérialisée par le désarmement des ex-combattants, dont les armes volontairement remises ont été incinérées à l'occasion de la mémorable Cérémonie « Flamme de la Paix », organisée à Agadez en septembre 2000.

Le Président de la République, S.E.M. MAMADOU TANDJA, qui a toujours placé la sécurisation des citoyens et de leurs biens au rang de priorité, inscrit son action dans une

dynamique de prévention visant à éliminer, autant que possible, les sources potentielles de circulation des armes et de leur usage éventuel dans le cadre de conflits intercommunautaires qui, malheureusement, continuent d'ensanglanter de manière récurrente nos campagnes, voire même souvent nos villes.

En effet, comme vous le savez, notre pays fait face à une insécurité résiduelle, accentuée depuis février 2007 par la pose de mines antipersonnel, de mines antichars ou anti-véhicules et d'engins non explosés qui tuent sans discrimination, créant ainsi la désolation dans nos campagnes et dans nos villes.

Ce phénomène a pour conséquences néfastes de limiter les déplacements des populations ainsi que l'accès aux services sociaux de base tout en ralentissant les activités économiques de la population. Il compromet les efforts de développement, de paix et de réconciliation prônés par le Gouvernement et porte des atteintes graves au droit international humanitaire et au droit de l'Homme.

En effet, le Niger a signé et ratifié la Convention des Nations Unies sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert des mines antipersonnel et sur leur destruction (Traité d'Ottawa). Le Niger est également Etat Partie à la Convention sur l'interdiction ou la limitation de

l'emploi de certaines armes classiques qui peuvent être considérées comme produisant des effets traumatiques excessifs et frappant sans discrimination ainsi que ses Protocoles I, II, III et IV. Le Niger est aussi Etat Partie à la Convention des Nations Unies sur les armes chimiques et biologiques. Le Niger, qui a signé la Convention sur les armes à sous munitions en décembre dernier à Oslo, en Norvège, a déjà transmis à l'Assemblée Nationale le projet de loi portant ratification de ladite Convention.

Je rappelle également que le Niger est le premier pays à ratifier la Convention de la CEDEAO sur les armes légères, leurs munitions et autres matériels connexes.

Mesdames et Messieurs,

La Convention de la CEDEAO sur les armes légères, signée par les Chefs d'Etat et de Gouvernements des Etats membres de la CEDEAO le 14 juin 2006 à Abuja, au Nigéria, est le cadre sous-régional mis en place pour lutter plus efficacement contre le phénomène. Les Etats membres de la CEDEAO viennent ainsi renforcer leur volonté politique pour juguler le fléau en transformant le Moratoire sur l'importation, l'exportation et la fabrication des armes légères et de petit calibre en une Convention plus contraignante.

Mesdames et Messieurs,

La Commission Nationale pour la Collecte et le Contrôle des Armes Illicites est l'outil de mise en œuvre, sur le plan national, de tous les instruments cités ci-dessus. Comme vous le savez, la Commission Nationale a été restructurée en 1999 pour prendre en compte la nécessité de la création des antennes au niveau des Régions et l'implication de la société civile qui représente aujourd'hui 50% des membres qui la composent.

C'est dire que vous êtes à l'avant-garde et la cheville ouvrière pour la mise en œuvre de toutes les activités concourant à l'éradication du phénomène de prolifération et de circulation illicite des armes légères et de petit calibre au Niger.

Il est donc essentiel de poursuivre les efforts pour la récupération des armes détenues illégalement par les populations civiles et maintenir une vigilance accrue pour détecter et enrayer les circuits nationaux et internationaux de trafic de toutes sortes.

**Mesdames et Messieurs,**

Cette rencontre, qui constitue le point de départ d'un processus devant aboutir à la mise en place effective des antennes ainsi que leur dynamisation, permettra, j'en suis persuadé, de cerner tous les contours de ce fléau et constitue une occasion supplémentaire pour renforcer les capacités d'action de la Commission Nationale pour lutter plus efficacement contre le phénomène.

Je voudrais avant de terminer, rendre un hommage appuyé au Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) pour son soutien constant à notre pays dans sa lutte quotidienne contre la prolifération des armes légères et de petit calibre.

**JE VOUS REMERCIE**